

Sans la dévaluation, cela aurait comporté un rajustement de 35 millions de dollars. Le moins qui en est résulté est un rajustement de 16 millions de dollars. Je conviens volontiers que le règlement de 1949-1950 peut être considéré comme étant de 35 millions de dollars au maximum.

Il est indubitable que telle était l'intention du chancelier de l'Échiquier de Grande-Bretagne. C'était l'intention du gouvernement britannique et la mienne bien entendu. A mon retour, j'ai expliqué à notre gouvernement que le prix prévu dans l'accord international sur le blé, quel qu'il fût,—on envisageait alors celui de \$1.75 et il s'est établi à \$1.80,—serait considéré comme le prix mondial aux fins de la clause compensatoire insérée dans l'accord que nous avions conclu en 1946 et que, pour ce motif, et parce que nous n'avions eu rien à voir à la valeur de la livre comparée à celle du dollar canadien au cours de la période en cause, nous aurions reçu, en vertu de la disposition dite compensatoire, un montant de 35 millions de dollars. Il n'est donc pas exact, je le répète, de dire que les Britanniques n'ont rien payé.

Il n'est pas juste de prétendre que la Grande-Bretagne n'a pas observé les conditions de l'accord, ni qu'elle n'en a tenu aucun compte. La seule réserve admissible est celle qui a été formulée par les agriculteurs et d'autres. A leur avis, la Grande-Bretagne aurait pu faire mieux. Ces deux montants, celui de 65 millions de dollars, versé par le gouvernement canadien parce que le règlement lui paraissait moins élevé qu'il aurait dû l'être, et celui de 35 millions qui correspondait au prix mondial en 1949, au regard des \$2.05 que nous avons reçus, ont formé le montant global de 100 millions qui a été versé pour équilibrer la situation.

Si j'en parle, c'est parce que la presse a publié dans tout le pays que M. Wesson lui-même avait dit là-bas que ce qu'on voulait, c'était que la Grande-Bretagne versât ce que les agriculteurs la considéreraient tenue de payer, ou qu'elle fit en sorte de verser 100 millions. Je suis sûr que si chacun avait été convaincu qu'un montant de 100 millions avait été prévu aux termes de l'accord, les agriculteurs de l'Ouest du Canada auraient été en général satisfaits. La seule chose qu'il fallait pour nous satisfaire d'un tel règlement, c'était le consentement du gouvernement britannique. Nous n'avons jamais douté que le montant d'argent devait être versé, et tous ces commentaires sur le désaccord et les débats qui ont eu lieu dans le gouvernement ne sont que de la bouillie pour les chats. Les

pourparlers, qui ont duré environ une demi-heure, ont eu lieu il y a à peine quelques jours.

M. Harkness: Le ministre veut-il dire qu'il n'a parlé qu'une demi-heure?

Le très hon. M. Gardiner: Quand il me faut convaincre l'honorable député, je dois parler plus longtemps.

M. Harkness: Dans ces conditions, vous devez parler encore pendant des heures.

Le très hon. M. Gardiner: Après les prochaines élections, comme vous ne serez plus ici, je n'aurai pas à vous convaincre.

M. Harkness: C'est ce que vous disiez la dernière fois.

Le très hon. M. Gardiner: Tout ce qu'il fallait pour que nous approuvions tous un tel règlement, c'était l'assentiment du gouvernement britannique. Je regrette, mais je n'ai pas réussi à l'obtenir.

Permettez-moi de faire une revue de la situation. Le Royaume-Uni a versé \$1,089,889,013 à la caisse commune à l'égard de 631,552,419 boisseaux de blé et de farine. Le gouvernement canadien vient d'annoncer qu'une somme de 65 millions a été versée à la caisse pour servir de paiement aux cultivateurs qui, croyons-nous, y ont droit en vertu des dispositions de l'accord. Tous les autres qui ont acheté du blé de la Commission canadienne du blé ont versé \$1,462,460,673 à la caisse; ils ont obtenu en retour 803,549,229 boisseaux de blé et de farine. C'est dire qu'on a obtenu en moyenne \$1.828 le boisseau, à Fort-William, à l'égard du blé livré au Royaume-Uni au nom des producteurs. Le blé livré à tous les autres acheteurs a rapporté aux producteurs, à Fort-William, une moyenne de \$1.82 le boisseau.

A la liquidation du programme quinquennal de mise en commun, les paiements aux cultivateurs s'établiront en moyenne à \$1.82 le boisseau. Or je demande à la Chambre s'il est possible de fixer un prix plus équitable? Le règlement effectué à l'égard du contrat britannique prévoit le paiement de 65 millions de dollars, montant qui représente \$1.82 le boisseau dans la caisse commune. Le blé vendu aux Canadiens et aux autres acheteurs non visés par le contrat anglais a également rapporté \$1.82 à la caisse; lorsque nous effectuerons les versements, nous accorderons \$1.833 à l'égard du blé du Nord n° 1, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que tous les cultivateurs toucheront \$1.833.

M. Wright: La moyenne de \$1.82 comprend-elle les 160 millions de boisseaux vendus au Canada?